

Guide de la petite enfance

en
Pays Fouesnantais

0-6 ans



Pays
Fouesnantais
Communauté de Communes

① En attendant bébé...



Les démarches obligatoires

La déclaration de grossesse :

Vous êtes enceinte ?

Pensez à déclarer votre grossesse à votre caisse d'Assurance Maladie **dans les trois premiers mois**.

Cette démarche permettra à l'Assurance Maladie de mieux vous accompagner et vous prendre en charge tout au long de la grossesse.

Une fois votre grossesse confirmée, vous effectuerez un **premier examen prénatal** auprès de votre médecin (généraliste ou gynécologue) ou de votre sage-femme.

Au cours de cet examen, vous ferez le point sur votre état de santé.

Comment déclarer votre grossesse ?

À l'issue de cet examen, votre médecin ou votre sage-femme vous remet un document en trois volets intitulé « Premier examen médical prénatal ».

Pour déclarer votre grossesse, adressez :

- le volet rose à votre caisse d'assurance maladie (CPAM ou MSA) ;
- les deux volets bleus à votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF ou MSA).

À noter : vous devez déclarer votre grossesse avant la fin du 3^e mois de grossesse pour bénéficier au plus vite de la prise en charge de votre grossesse au titre de l'assurance maternité. Pensez à mettre à jour votre carte Vitale.

➔ **Consulter le site :** www.ameli.fr ou www.armorique.msa.fr
Rubrique « Déclaration de grossesse »

La déclaration de naissance :

La déclaration de naissance est

obligatoire pour tout enfant.

Elle permet d'établir l'acte de naissance.



Délai : La déclaration doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de la naissance.

Démarches : La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance. L'acte de naissance est rédigé immédiatement par un officier d'état civil. Celui-ci peut aussi passer directement dans la chambre de la maternité (c'est le cas à l'hôpital de Quimper).



A noter : dans le cas d'un couple non marié, le père peut faire une reconnaissance en mairie pour établir sa paternité avant la naissance de l'enfant.

👉 **Consulter le site :** <https://www.service-public.fr>
Rubrique Accueil particuliers --> Famille --> Naissance --> Déclaration de naissance

Les prestations possibles de la CAF ou la MSA : la PAJE

La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) est une aide financière qui s'adapte en fonction de votre situation et de vos ressources.

Elle est versée aux parents pour les aider à faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'enfant(s) dans la famille. Pour un enfant né ou adopté, vous pouvez bénéficier de la PAJE.

La PAJE comprend :

- La prime à la naissance,
- La prime à l'adoption,
- L'allocation de base,
- La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE),
- La prestation partagée d'éducation de l'enfant,
- Un complément de libre choix du mode de garde.

Certaines prestations sont cumulables entre elles ou avec d'autres allocations sous certaines conditions. En fonction de vos ressources, vous pouvez peut-être bénéficier de prestations d'action sociale (aide à domicile, ...).

Démarches : 📍 www.caf.fr/allocations/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation ou 📍 www.msa.fr/lfy/j-attends-un-enfant





Les services de la Direction de l'Enfance et de la Famille

Le service de la **Direction de l'enfance et de la famille du Conseil départemental du Finistère (DEF)**, anciennement Protection Maternelle et Infantile (PMI), est un service départemental placé sous l'autorité du président du conseil départemental et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Il organise des consultations gratuites et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.

Les sages-femmes proposent aux futures mamans une information, une écoute, un soutien.

Préparer l'accouchement

Chaque femme enceinte peut bénéficier de **huit séances de préparation à la naissance**.

Les séances proposées, selon la méthode choisie, sont remboursées à 100 % par la sécurité sociale sur la base du tarif de base, à la condition d'être animées par un médecin ou une sage-femme.



À noter : toutes les méthodes ne sont pas remboursées par la Sécurité Sociale. Il est nécessaire de s'informer auprès de sa caisse d'assurance maladie sur les modalités de la prise en charge.

Objectif de ces séances : se familiariser avec l'accouchement et enseigner des techniques permettant d'aborder le grand jour sereinement.

Une multitude de méthodes sont aujourd'hui proposées aux futurs parents, en voici les principales :

- La préparation classique
- L'haptonomie
- Le yoga
- La sophrologie
- La méthode Bonapace
- Le chant prénatal
- La préparation en piscine

Choisir un mode d'accueil pour son enfant

Vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance (RPE) qui vous informera sur les différents modes d'accueil du territoire :

- Multi-accueil Bidibulle à Fouesnant,
- Multi-accueil le Bateau Bleu à Clohars-Fouesnant,
- La crèche inter-entreprise Tôt ou Tard à Saint-Evarzec,
- Les assistants maternels,
- Les gardes à domicile...



Contact :
Relais Petite Enfance (RPE)
11 espace Kérourgué
CS 31046 à Fouesnant
☎ 02 98 54 61 26
@ petite-enfance@cc-paysfouesnantais.fr



À noter : la CAF propose un service en ligne de recherche de modes d'accueil à proximité de votre domicile : <https://monenfant.fr/>

② Après la naissance

Le suivi de la Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF)

Après la naissance, les puéricultrices vous accompagnent dans la vie quotidienne avec votre enfant sur de nombreuses questions : allaitement, alimentation, peurs, soins au quotidien, poids, hygiène, sommeil, éveil, modes de garde. Elles organisent également des activités d'éveil et d'accompagnement des relations parents-enfants.

L'arrivée de bébé représente un grand chamboulement dans votre vie, vous rencontrerez parfois des moments difficiles (fatigue, stress, avis divergents). Vous avez besoin d'en parler : la puéricultrice de la DEF est à votre écoute lors des visites à domicile, des consultations de puériculture (= les permanences) et lors des consultations médicales gratuites.

Pour la santé et l'équilibre de vos enfants, une surveillance médicale préventive est indispensable. Les consultations infantiles assurées par le médecin et la puéricultrice permettent de dépister les difficultés de santé et favoriser leur prise en charge (pesée, dépistage des handicaps des enfants, soutien et conseil auprès des parents, etc.).

Permanences DEF (ex PMI) de Fouesnant : Mardi de 14h à 16h à la CCPF

Centre départemental d'action sociale de Quimper (CDAS) :

☎ 02 98 76 62 72

🌐 <https://www.finistere.fr/>

Rubrique A votre service --> Enfance/Famille --> Maternité/ Petite enfance



Les modes d'accueil sur la CCPF

(collectif/individuel/à domicile)

À l'arrivée d'un enfant, différentes questions se posent notamment celle de la solution de garde.

Le Relais Petite Enfance (RPE) est la « porte d'entrée unique » en matière de petite enfance sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais. Il accueille et renseigne toutes les familles du pays fouesnantais à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant de moins de 3 ans, pour un accueil collectif (halte-garderie, crèche...) ou individuel (assistant maternel, garde à domicile, baby-sitter...).

Le Relais Petite Enfance permet aux parents de définir leurs besoins et de les orienter vers le mode de garde le plus adapté. Ce lieu ressource accompagne les familles dans leurs démarches liées à l'accueil de leur enfant jusqu'à ce qu'un mode de garde soit trouvé ou dès qu'un nouveau besoin d'accueil se fait sentir. Il transmet les disponibilités et les coordonnées des assistants maternels des 7 communes du Pays Fouesnantais. Il accompagne de façon personnalisée les parents dans l'élaboration des contrats, la connaissance des dispositifs d'aides et des prestations existantes.

Il centralise les pré-inscriptions pour les multi-accueils du Bateau bleu et Bidibulle, gérés par la Communauté de communes, en étant l'unique référent pour les familles jusqu'à l'attribution d'une place en crèche. La préinscription d'un enfant s'effectue ensuite en ligne via le Portail familles, qui permet également de modifier sa demande si besoin (jours et heures d'accueil, situation professionnelle etc.).



Contact :

RPE

11 espace Kérougué – CS 31046
Fouesnant

☎ 02 98 54 61 26

@ petite-enfance@cc-paysfouesnantais.fr

🌐 www.cc-paysfouesnantais.fr



© L'accueil collectif :

Les différents modes d'accueil :

L'accueil régulier :

C'est l'accueil **crèche**. Il se fait de façon régulière (à temps partiel ou à temps complet). Il est encadré par un contrat d'engagement entre une structure d'accueil collective et la famille, dans lequel sont définies les modalités d'accueil (jours, heures, absences...).

L'accueil occasionnel :

C'est l'accueil **halte-garderie**. Il se fait pour une durée limitée en heures définie par la structure d'accueil. L'enfant accueilli en mode occasionnel est souvent un enfant dont un des deux parents ne travaille pas. Ce mode d'accueil est souvent utilisé pour une première socialisation de l'enfant, pour une première séparation ou pour tout simplement libérer du temps à l'un des deux parents. Ce mode d'accueil peut aussi convenir pour des parents travaillant à temps partiel mais sans garantie de place.

L'accueil d'urgence :

Cet accueil présente un caractère de « **dépannage** » sur une courte durée. Il permet de répondre à un besoin d'accueil urgent qui ne peut être différé (maladie ou hospitalisation d'un parent, entretien dans le cadre d'une recherche d'emploi...). Le caractère d'urgence et la durée de l'accueil sont définis dans les règlements de fonctionnement des structures d'accueil.

Cet accueil peut concerner des enfants fréquentant déjà une structure dans le cadre d'un accueil occasionnel ou régulier mais aussi des enfants ne fréquentant pas du tout les structures.



Le tarif, à l'heure, est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille selon un barème établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Conditions générales d'admission :

Pour être admis en accueil collectif, l'enfant doit être **à jour des vaccinations obligatoires**. Les parents doivent fournir un **certificat médical** attestant que l'enfant ne présente pas de contre-indication pour l'entrée en collectivité. À noter que pour les enfants de moins de 4 mois, l'avis médical du médecin de crèche est nécessaire d'où une visite médicale d'admission à prévoir dans la structure.

Les multi-accueils gérés par la CCPF : Bateau Bleu et Bidibulle

Les multi-accueils sont des lieux d'accueil, d'éveil, de socialisation et d'épanouissement du jeune enfant dans le respect de ses rythmes. Ils ont une capacité d'accueil de 24 places chacun pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans. Cependant, le territoire possédant des accueils de loisirs pour les enfants dès la classe maternelle, il se réserve le droit de privilégier les enfants de moins de 3 ans.

Ils proposent 3 modes d'accueil :

- **L'accueil régulier** : il nécessite une préinscription auprès du RPE et un passage en commission d'attribution des places.
- **L'accueil occasionnel** : 10h maximum d'accueil par semaine. Les réservations se font le lundi pour les 2 semaines qui suivent.
- **L'accueil d'urgence** : places attribuées selon certains critères définis dans le règlement de fonctionnement.

* Le Bateau Bleu

Le Bateau Bleu est situé à Clohars-Fouesnant. Les enfants sont encadrés par une équipe diplômée qui comprend des éducateurs de jeunes enfants (dont le directeur ou la directrice), des auxiliaires de puériculture, des animatrices ou animateurs titulaires du CAP Petite Enfance, un cuisinier et un aide-cuisinier (les repas étant confectionnés sur place), une infirmière présente deux jours par semaine et une personne chargée de l'entretien des locaux.



Contact :

Bateau Bleu

Rue Poulfank à Clohars-Fouesnant

☎ 02 98 54 61 07

@ bateaubleu@cc-paysfouesnantais.fr

Pour toute nouvelle demande d'inscription (accueil régulier, occasionnel ou d'urgence), contacter le Relais Petite Enfance au 02 98 54 61 26



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
(fermé les jours fériés, 3 semaines en été et 1 semaine à Noël).

* Bidibulle

Bidibulle est situé au cœur de Fouesnant. Une équipe de professionnels de la petite enfance composée d'éducateurs de jeunes enfants (dont la directrice ou le directeur), d'auxiliaires de puériculture, d'animatrices ou animateurs titulaires du CAP Petite Enfance, et d'une infirmière (2 jours par semaine) accueille l'enfant et sa famille au sein de la structure.

À cette équipe s'ajoutent le cuisinier du Bateau Bleu (les repas sont préparés au Bateau Bleu et livrés à Bidibulle par une liaison chaude), son aide-cuisinier présent à Bidibulle pour assurer la continuité des repas, et l'agent chargé de l'entretien des locaux.



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
(fermeture 3 semaines en été et 1 semaine à Noël)



Contact :

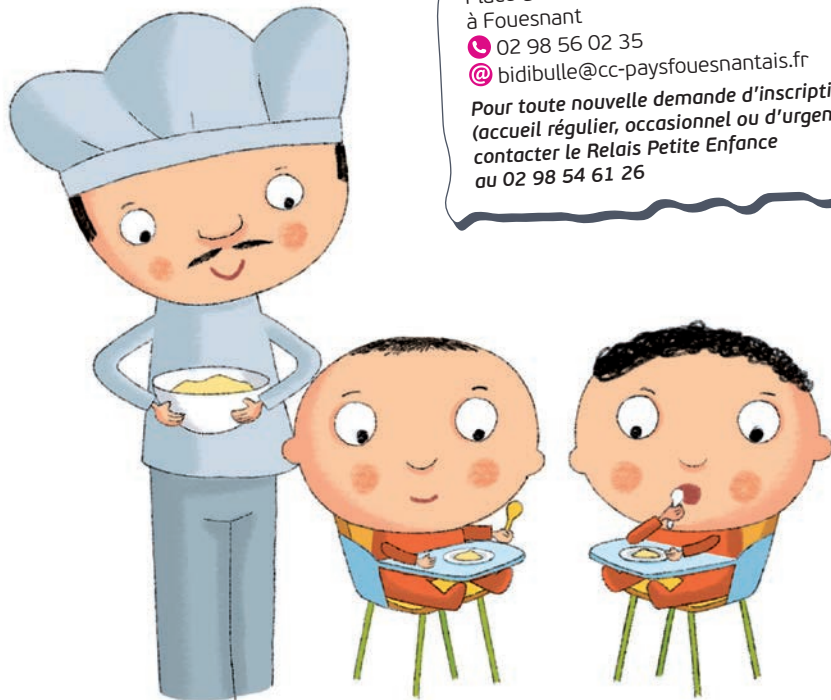
Bidibulle

Place des anciens combattants
à Fouesnant

☎ 02 98 56 02 35

@ bidibulle@cc-paysfouesnantais.fr

*Pour toute nouvelle demande d'inscription
(accueil régulier, occasionnel ou d'urgence),
contacter le Relais Petite Enfance
au 02 98 54 61 26*



Les modalités d'inscription dans les multi-accueils du Bateau Bleu et de Bidibulle

Quel que soit le type d'accueil souhaité, les parents doivent prendre contact en premier lieu avec le Relais Petite enfance. Le relais les accompagne dans la définition de leurs besoins et les invite à remplir une préinscription en ligne via le Portail familles, qu'ils peuvent modifier en cas de changement de situation. Cette plateforme permet également le paiement en ligne.

La demande pour un accueil régulier (crèche) est étudiée lors des commissions d'attribution des places en crèche qui réunissent les élus aux affaires sociales de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais. La commission se réunit lorsque des places vont se libérer dans les multi-accueils pour pouvoir accueillir de nouveaux enfants (le plus fréquemment à l'occasion d'entrées à l'école en septembre, en janvier ou de départ en congés en début d'été).

À noter :

Portail familles : <https://cc-paysfouesnantais.portail-familles.net>

La CCPF favorise l'attribution d'une place en crèche aux familles étant dans les cas suivants :

- 1 - Les familles vivant ou travaillant sur le territoire du pays fouesnantais
- 2 - Les familles dont l'un des deux parents : travaille ou suit une formation, travaille à temps partiel, en planning variable (planning basé sur un cycle de travail de quelques semaines ou quelques mois), ou est travailleur saisonnier
- 3 - Les familles en recherche de plusieurs places (naissances multiples, enfants d'âges rapprochés)
- 4 - Les familles dont l'enfant est porteur d'un handicap
- 5 - Les familles confrontées à une maladie grave de l'un des deux parents
- 6 - Les familles en précarité financière
- 7 - Les familles dont un des parents souhaite libérer du temps pour son engagement bénévole via un mode de garde régulier



* *Tôt ou tard*

Première crèche interentreprises du Finistère, **Tôt ou Tard** est gérée par l'association **Alience Cornouaille**.

Elle accueille les enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans dont les parents travaillent dans une des 13 entreprises réservataires et /ou habitent sur la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (la CCPF est réservataire de 9 places). D'une capacité



de **30 places** et d'**1 place d'urgence**, Tôt ou Tard propose deux modes d'accueil : le régulier (crèche) et l'occasionnel (halte-garderie).

L'équipe se compose d'une directrice infirmière puéricultrice, de 2 éducatrices de jeunes enfants, 6 auxiliaires de puéricultrice, 6 animatrices petite enfance, 1 agent d'entretien (linge, nettoyage des chambres...), 1 assistante de gestion, 1 médecin référent, 1 psychomotricienne et 1 psychologue qui intervient dans l'établissement une fois par semaine le mardi. À cette équipe s'ajoutent un cuisinier qui prépare les repas sur place et une personne chargée de l'entretien des locaux.

Pour les modalités de pré-inscription et d'inscription, prendre contact avec la structure. Celles-ci se font de préférence **le mardi**.



Contact :

Tôt ou Tard

1 route de Meil Dréau à Saint-Evarzec

☎ 02 98 52 89 68

☎ 02 98 52 84 07

@ totoutard29@orange.fr

🌐 www.crechetotoutard.com



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi de 5h30 à 22h30



À noter : un médecin est rattaché à chaque multi-accueil. C'est une obligation légale. Il est chargé d'actions de formations et d'informations auprès du personnel, de veiller à l'application des mesures d'hygiène générale des structures et de la surveillance de la santé des enfants. Son avis est obligatoire pour l'admission des enfants de moins de 4 mois. Des psychologues peuvent également intervenir dans les structures collectives. Du personnel est aussi présent pour accomplir d'autres missions comme le cuisinier(ière), les agents d'entretien des locaux.

© L'accueil individuel :

* Le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) : l'accueil individuel avec un assistant maternel à domicile ou en MAM

Le territoire compte environ 130 assistants maternels sur l'ensemble des 7 communes, soit 420 places d'accueil. Ces professionnels de la petite enfance accueillent jusqu'à 4 enfants. Le Conseil Départemental du Finistère délivre les agréments, dispense les formations initiales et assure suivi et accompagnement par une puéricultrice de secteur.

Les assistants maternels exercent leur métier à leur domicile ou en Maison d'Assistants Maternels (MAM) : il s'agit d'un nouveau service à mi-chemin entre l'accueil familial et l'accueil collectif.

Dans le cadre de la diversification des modes d'accueil et depuis la loi du 9 juin 2010, les assistants maternels ont la possibilité d'exercer leur métier en dehors de leur domicile. Ces « mini-collectivités » regroupent entre 2 et 4 professionnels pouvant ainsi accueillir jusqu'à 16 enfants. Les MAM offrent une solution supplémentaire aux familles en recherche d'un mode de garde. Elles permettent aux assistants maternels de séparer leur vie professionnelle et leur vie familiale, de partager leurs responsabilités et de mutualiser leurs compétences.

Le RPE met à la disposition des parents :

- Des informations sur les différents modes d'accueil du territoire.
- Les listes des disponibilités des assistants maternels.
- Un accompagnement personnalisé sur les démarches à effectuer en tant qu'employeur (contrat de travail, convention collective, prestations CAF....) : n'hésitez pas à solliciter le Relais au moment de l'établissement du contrat !



A destination des enfants :

- Des ateliers sont proposés pour permettre des échanges autour du jeu et une socialisation progressive. Motricité, jeux de découverte, éveil musical et sensoriel, bébé-lecteurs sont proposés chaque semaine sur les communes de Bénodet, Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h, Saint-Evarzec, La Forêt Fouesnant, Pleuven et Fouesnant.

Le planning des ateliers d'éveil est consultable sur le site de la Communauté

de Communes du Pays Fouesnantais :

📍 **Consulter le site :**

www.cc-paysfouesnantais.fr

A destination des assistants maternels :

- Un accompagnement au quotidien dans l'exercice de leur profession.
- Une professionnalisation par des formations continues et accès à un fonds documentaire spécialisé Petite Enfance.



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi :

9h-12h / 13h30-17h30

Mardi, jeudi : 9h-12h / 16h-19h

Sur rendez-vous – Ouvert toute l'année sans interruption



Contact :

Relais Petite Enfance (RPE)

11 espace Kérourgué – CS 31046
Fouesnant

☎ 02 98 54 61 26

@ petite-enfance@cc-paysfouesnantais.fr

📍 www.cc-paysfouesnantais.fr



À noter : les assistants maternels sont également accompagnés et contrôlés par la puéricultrice de secteur du conseil départemental. Les familles ayant des questions au sujet de l'accueil de leur enfant chez un assistant maternel peuvent contacter la Direction de l'enfance et de la famille du Conseil départemental du Finistère (anciennement Protection Maternelle et Infantile) par ce biais :

☎ 02 98 76 20 20

@ def@finistere.fr

☉ Au domicile des parents :

Le baby-sitting et garde à domicile

Besoin de faire garder votre enfant un soir, un week-end ?

Le Relais Petite Enfance

dispose d'une liste de baby-sitters régulièrement mise à jour.

Contact

RPE

11 espace Kérougué – CS 31046
à Fouesnant

☎ 02 98 54 61 26

@ petite-enfance@cc-paysfouesnantais.fr



Contact

O2

☎ 02 43 72 02 02 (N° national)

@ quimperlittoral@o2.fr

🌐 www.o2.fr

* O2 - Spécialiste de la garde d'enfants à domicile

Des solutions de confiance sur mesure, régulières ou ponctuelles, pour les enfants de 0 à 16 ans, réalisées par des intervenants qualifiés et formés aux gestes de 1^{ers} secours et à l'éveil : sortie d'école, sortie de crèche, baby-sitting, horaires atypiques, garde partagée, garde en langue étrangère...

* Junior Senior

Cet organisme propose des intervenantes qualifiées pour garder vos enfants à votre domicile. Quelques exemples de prestations : accompagner ou aller chercher l'enfant à l'école, aide aux devoirs, préparer et donner le repas, le bain...

Il est également possible de compléter ce service par une activité ménagère. Depuis 2012, l'agence s'est vu délivrer la label qualité NF Service par AFNOR CERTIFICATION.

Contact

Junior Senior

Loren POUCH

☎ 02 98 51 19 03

@ loren.pouch@juniorsenior.fr

🌐 www.juniorsenior.fr



* Association de Développement Sanitaire des Montagnes Noires (ADSMN)

Contact

ADSMN Finistère

☎ 02 98 73 43 76

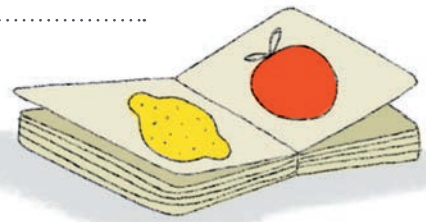
@ contact@adsmn.una29.fr

L'ADSMN dispose d'un personnel qualifié et/ou expérimenté pour garder vos enfants (à partir de leur première année scolaire, soit 3 ans) en horaires atypiques pouvant aller jusqu'à 23h, et à partir de 4h du matin. Si vous commencez votre travail à 4h du matin par exemple, un(e) employé(e) familial(e) peut se rendre chez vous et garder votre enfant avant de le déposer à l'école ou au centre de loisirs.



* Archipel Aide et Soins à Domicile (AASD) & Archipel Emplois Familiaux (AEF)

Des professionnelles qualifiées interviennent au domicile des parents et assurent l'ensemble des tâches nécessaires à la garde ou à l'éveil d'un ou plusieurs enfants. Il est possible d'intervenir en horaires atypiques (6h30 - 20h) et d'accompagner les enfants pour leurs activités périscolaires.



Contact

AASD

☎ 02 98 95 54 63

@ 2asdquimper@union-archipel.org

AEF

📍 www.sos-nounou.bzh



* ADMR

L'ADMR peut garder votre enfant chez vous en toute sécurité, pour le temps que vous souhaitez. L'ADMR s'adapte à vos besoins et met à disposition du personnel formé pour l'intervention à domicile. Pour en savoir plus sur ce service et connaître les aides possibles, n'hésitez pas à contacter l'ADMR.



Contact

ADMR Service famille

☎ 02 98 66 22 83

@ benodet@admr.bzh

* La Mutualité Soins et Services A Domicile

La Mutualité Soins et Services A Domicile peut garder votre enfant chez vous en toute sécurité, pour le temps que vous souhaitez (accompagnement à l'école, aide aux devoirs, préparation du repas....). La structure, qui a l'agrément CAF, met à votre disposition du personnel formé pour l'intervention à domicile.

Contact

La Mutualité Soins et Services A Domicile

- ☎ 02 98 56 02 57 / 02 98 51 43 71
- @ sad-fouesnant@mutualite29-56.fr
- sad-laforetfouesnant@mutualite29-56.fr

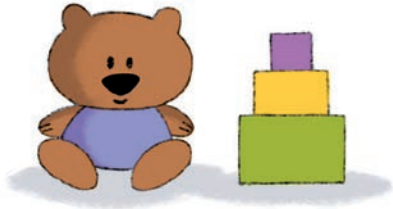
Contact

Pôle-emploi Quimper Sadate

- ☎ 39 95
- URSSAF de Quimper**
- ☎ 39 57
- 🌐 www.urssaf.fr
- CESU**
- ☎ 0 820 00 23 78
- 🌐 www.cesu.urssaf.fr
- www.travail.gouv.fr

* Employer directement une personne (Pôle Emploi)

Vous pouvez déposer une offre à Pôle Emploi en précisant les conditions d'exercice, le salaire et le nombre de candidats que vous souhaitez recevoir. Pôle Emploi s'engage à diffuser l'offre et/ ou à pré-sélectionner les candidats pour vous.



* Sous mon toit

Une personne qualifiée s'occupe chez vous de vos enfants pendant vos absences (garde d'enfants de moins de 3 ans et de plus de 3 ans). Régulièrement ou de manière plus ponctuelle, elle prend en charge l'ensemble de leurs besoins jusqu'à votre retour : toilette, repas, jeux mais aussi pour les plus grands, sorties d'école et assistance aux devoirs (niveau primaire)...



Contact

Sous mon toit

- ☎ 06 11 45 61 52
- 02 98 00 58 37
- 🌐 www.destia.fr

*** Adomis**

Adomis – services à la personne assure la garde d'enfants en bas âge et les activités scolaires et extra-scolaires des plus grands sur le territoire du pays fouesnantais : préparation des repas et goûter, entretien des espaces de vie des enfants, aide à l'habillage, entrées et sorties d'école, aide aux devoirs...

Contact

Adomis

- ☎ 09 81 71 27 71
- @ quimper@adomis-services.com
- 📍 https://adomis-quimper.com



*** Générale des services**

Les intervenantes de la Générale des services sont qualifiées « assistante maternelle agréée ».

En cas de maladie ou de congés, une remplaçante est systématiquement proposée aux parents.

Des prestations de soutien scolaire/aide aux devoirs sont également proposées, ainsi que d'accompagnement (aux activités sportives par exemple).

Contact

Générale des services

- ☎ 02 98 50 17 71 / 07 84 38 19 25
- @ quimper@gdservices.fr
- 📍 www.generaledesservices.com

*** Family Sphere**

Organisme agréé par l'Etat et certifié QUALISAP ouvrant droit à des aides (CAF et Crédit Impôts), Family-sphere met à votre disposition son personnel qualifié, expérimenté et diplômé, proposant différentes activités d'éveil et présent pour accompagner vos enfants dans leur développement. Garde régulière ou ponctuelle, de nuit ou de jour, horaire fixe ou horaire atypique. Garde d'enfants à domicile également possible pour les enfants en situation de handicap.

Contact

Family Sphere

- ☎ 02 30 99 97 00
- @ contact.quimper@family-sphere.fr
- 📍 www.family-sphere.com



* Kangourou kids

Kangourou Kids est un organisme de garde d'enfants à domicile agréé par l'Etat et partenaire de la CAF. Kangourou Kids s'adapte aux horaires et contraintes des familles : ses intervenantes qualifiées peuvent prendre en charge les enfants dès le matin pour leur donner le petit déjeuner et les accompagner à l'école, et/ou le soir, pour s'en occuper jusqu'au retour de leurs parents (jeux, goûter, bain, devoirs, etc.). En cas d'imprévu, l'intervenant(e) est remplacé(e) dans les meilleurs délais.

Kangourou Kids est l'employeur des intervenant(e)s, ce qui signifie que l'agence gère le recrutement, la rémunération, les assurances domicile et véhicule, ainsi que toutes les petites contraintes administratives.



Contact

Kangourou kids

- ☎ 02 98 33 31 40
- @ contact.brest.29@kangouroukids.fr
- 🌐 <https://brest.kangouroukids.fr>

Permanences à Quimper le jeudi

* Free Dom

Votre emploi du temps vous rend indisponible pour quelques heures ?

La crèche ouvre trop tard ou ferme trop tôt ?

Une nounou Free Dom diplômée de la petite enfance, ou avec une expérience de trois ans minimum avec des enfants de moins de 3 ans, le gardera à votre domicile. Un cahier de liaison est mis à votre disposition pour vous permettre d'indiquer vos consignes et remarques à votre nounou.

Contact

Free Dom

- ☎ 02 98 56 79 19
- @ agence.quimper@free-dom.fr
- 🌐 <http://www.freedom.fr>

Liste non exhaustive. Si vous êtes un professionnel n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : petite-enfance@cc-paysfouesnantais.fr



© Les petits plus ...

* LAEP : Les Ty Lutins

Le lieu d'accueil parents/enfants est ouvert aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent,...). Deux accueillantes sont présentes à chaque matinée. Des espaces de jeux sont aménagés en fonction de l'âge des enfants. Ils vous accueillent le **mardi à Pleuven** à la Maison de l'Enfance, route de Bellevue et le **jeudi à Fouesnant** au multi-accueil Bidibulle, Place des anciens combattants. L'objectif est de rompre l'isolement, de créer du lien, de favoriser les échanges, d'inviter les parents à jouer avec leurs enfants et enfin de créer un espace de paroles ouvert et respecté de tous.



HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi : 9h30-12h à Pleuven

Jeudi : 9h30-12h à Fouesnant

Contact

Les Ty Lutins

☎ 06 88 76 67 46

@ les.ty.lutins@gmail.com

* Les p'tits Loustics de Saint-Evarzec

Cette association s'est créée pour et par un groupe d'assistantes maternelles varzeçoises qui souhaitent se regrouper pour mettre en commun leurs moyens et leurs compétences afin de proposer diverses activités : arts plastiques, bébés lecteurs, éveil corporel, sorties en forêt, à la plage et à la ferme.



Contact

Les p'tits Loustics de Saint-Evarzec

Valérie LE MEUR

☎ 02 98 94 69 31

🌐 www.ptits-loustics.fr



* Les Canaillous

Cette association inter-communale d'assistants maternels gère une ludothèque de plus de 500 pièces à destination des enfants de 3 mois à 3 ans.

Une fois par mois, les adhérents ont la possibilité d'emprunter des jeux divers.

L'association propose également des sorties à thèmes ponctuelles : pompiers, parc de jeux, mini-ferme, spectacles...

Contact

Les Canaillous

Mylène BODIVIT

☎ 02 98 51 41 63

06 32 29 68 03

Contact

Ty Poupig

Virginie LAGADEC

☎ 07 86 85 07 02

* Ty Poupig

Cette association créée en 2016 est ouverte à tous les assistants maternels du Pays Fouesnantais. Elle propose des soirées d'échanges, des jeux libres le jeudi de 10h à 11h30 tous les 15 jours (sauf juillet et août) à la salle socio-culturelle de Clohars-Fouesnant. Des sorties aux parcs animaliers, pique-niques, chasses à l'œuf sont également organisés.



* Parentel

Le Service Ecoute Parents de Parentel propose des espaces d'écoute et d'élaboration pour les parents à propos de toutes les questions et les difficultés qui peuvent se poser concernant les enfants et les adolescents. Une attention spécifique est portée à l'accompagnement des parents autour de la naissance pour aborder avec eux ce que change une première ou une nouvelle naissance, réfléchir aux sens possibles des manifestations de leur bébé (réveils, pleurs, maux de ventre...) afin qu'ils s'approprient leurs propres manière de prendre soin de lui (endormissement, allaitement, portage...).

En pratique :

- Consultations avec un/une psychologue clinicienne pour les parents, en individuel ou en couple. Sur rendez-vous, à Quimper
- Ligne d'appel pour les parents
- Des mots et de lait : pour les parents d'un enfant de 0 à 9 mois, une psychologue et une animatrice/lectrice vous accueillent pour découvrir et écouter une histoire lue à votre bébé. À Quimper, au Pôle enfance.

Contact

Parentel

9 rue de l'Île d'Houat - Quimper
 ☎ 02.98.43.21.21 (service écoute parents)
 02.98.43.62.51 (secrétariat pour la prise de rendez-vous)
 @ contact@parentel.org
 🌐 www.parentel.org



* Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (Réaap 29)

Copiloté par l'association Parentel, la Caf du Finistère et l'Udaf, c'est une structure souple, où chacun participe à la production, à la diffusion, à la mutualisation des informations qui ont trait à la parentalité, à la famille...

Le Réaap 29 est ouvert à tous les acteurs de la parentalité : parents, professionnels, élus, bénévoles d'associations.

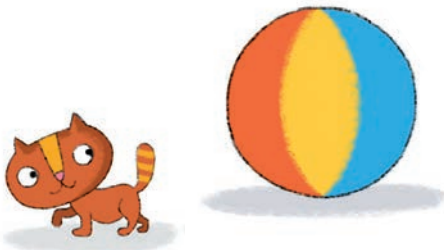
Le Réaap 29 met en mouvement des acteurs permettant l'échange d'idées entre parents et professionnels. Il respecte tous les parents dans leurs capacités éducatives.

Il accompagne la création de projets adaptés aux besoins des familles et finance des actions initiées par des parents, des associations et des services...

Contact

Réaap 29

4 rue Colonel Fonferrier
 29200 Brest
 ☎ 02 98 43 94 53
 @ info@infoparent29.fr
 🌐 www.infoparent29.fr



③ À partir de 3 ans



★ En direction de l'école

Pour toutes informations sur les démarches d'inscription de votre enfant à l'école, contactez directement l'établissement de votre choix.

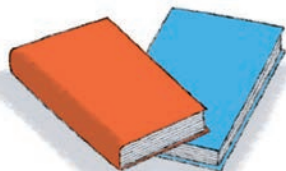
Liste des écoles maternelles

Écoles publiques :

- **École Kernevez**
25 bis avenue de la Mer – 29950 BÉNODET ☎ 02 98 57 23 87
- **École du Bourg**
Place de la mairie – 29950 CLOHARS-FOUESNANT ☎ 02 98 54 67 70
- **École La Garenne**
4 rue des îles – 29170 FOUESNANT ☎ 02 98 51 16 40
- **École de Moustierlin**
Route de Mestrezec – 29170 FOUESNANT ☎ 02 98 56 06 74
- **Groupe scolaire de l'Odet**
7 Hent Reuniou – 29950 GOUESNAC'H ☎ 02 98 54 60 66
- **École l'Encre marine**
Route Garen Seach – 29940 LA FORÊT FOUESNANT ☎ 02 98 56 97 77
- **École René Tressard**
Ham Bellevue- 29170 PLEUVEN ☎ 02 98 54 74 95
- **École Léonard de Vinci**
5 rue des écoles – 29170 SAINT-ÉVARZEC ☎ 02 98 56 24 13

Écoles privées :

- **École Notre Dame Steredenn Vor**
18 quater avenue de la mer – 29950 BÉNODET ☎ 02 98 57 13 49
- **École Notre Dame d'Espérance**
21 place de l'église – 29170 FOUESNANT ☎ 02 98 56 03 20
- **École Notre Dame des Victoires**
9 route de Bénodet – 29950 GOUESNAC'H ☎ 02 98 54 65 90
- **École Notre Dame d'Izel Vor**
impasse de la baie – 29940 LA FORÊT FOUESNANT ☎ 02 98 56 96 37
- **École Saint Louis de Gonzague**
29 rue d'Armor – 29170 SAINT-ÉVARZEC ☎ 02 98 56 20 13





★ Le périscolaire

Cet accueil souvent appelé garderie périscolaire concerne uniquement les enfants scolarisés et s'effectue le matin avant la classe et le soir après l'école.

Bénodet

Horaires d'ouverture : 7h30 - 8h50 et 16h30 - 19h

Contact : Mairie ☎ 02 98 57 05 46

Ecole Notre-Dame ☎ 02 98 57 13 49

Clohars-Fouesnant

Horaires d'ouverture : 7h30 - 8h35 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
et 12h - 12h30 (mercredi)

Contact : Mairie ☎ 02 98 54 60 09

Fouesnant

Kérougué, La Garenne et Moustierlin.

Horaires d'ouverture : 7h30 - 8h20 et 16h30 - 18h50

Contact : Pôle Enfance/Jeunesse ☎ 02 98 94 43 74

@enfance-jeunesse@ville-fouesnant.fr

Gouesnac'h

Horaires d'ouverture : 7h30 - 9h00 et 16h30 - 19h00

Contact : Mairie ☎ 02 98 51 74 75

EPAL ☎ 06 76 74 46 05

La Forêt Fouesnant

Horaires d'ouverture : 7h30 - 8h50 et 16h30 - 18h45

Contact : Responsable du Pôle Enfance La Forêt Fouesnant

☎ 02 98 51 44 83 / 06 77 85 51 43

@alsh@foret-fouesnant.org

Pleuven

Horaires d'ouverture : 7h30 - 8h45 et 16h30 - 19h00

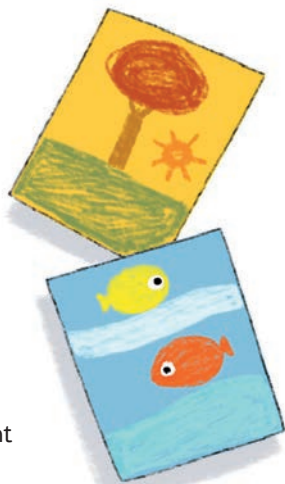
Contact : Maison des enfants et des loisirs (MEL) ☎ 02 98 54 84 95

Mairie ☎ 02 98 54 60 50

Saint-Évarzec

Horaires d'ouverture : 7h30-8h45 et 16h30-19h00

Contact : Maison de l'Enfance ☎ 02 98 56 25 41



★ Les ALSH

(Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Les accueils de loisirs accueillent vos enfants à partir de 3 ans la plupart du temps les mercredis et pendant les vacances scolaires. Encadrés par des professionnels, ils découvriront de nombreuses activités liées à leur tranche d'âge.

Bénodet

Ouvert pour les 3 ans et plus à Kernevez, cet accueil de loisirs accueille vos enfants pendant les vacances de février/ Toussaint/Printemps et 5 semaines en été (4 semaines en juillet et 1 en août). Inscriptions à la mairie.

Contact : Mairie ☎ 02 98 57 05 46

Clohars-Fouesnant

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis de 12h à 18h30 et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (fermeture une semaine à Noël et les 3 premières d'août).

Contact : ☎ 06 10 68 40 65 ↗ alshcloharsfouesnant.jimdo.com

Fouesnant

L'accueil de loisirs est ouvert en période scolaire les mercredis et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h50.

Contact : Pôle enfance/jeunesse ☎ 02 98 94 43 74

@ enfance-jeunesse@ville-fouesnant.fr



Gouesnac'h

L'accueil de loisirs est géré et organisé par l'association EPAL. Cet accueil de loisirs est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Inscription par papier ou par internet, toutes les informations sont disponibles sur www.alshgouesnach.blogspot.fr

Contact : Mairie ☎ 02 98 51 74 75

EPAL ☎ 06 76 74 46 05



La Forêt Fouesnant

Ouvert de 7h30 à 18h45 l'accueil de loisirs de La Forêt Fouesnant accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires (fermeture à Noël).

Contact : Responsable du pôle Enfance La Forêt Fouesnant

☎ 02 98 51 44 83 ou 06 77 85 51 43 @ alsh@foret-fouesnant.org

Pleuven

L'accueil de loisirs de Pleuven accueille vos enfants de 7h30 à 18h30 les mercredis et pendant les vacances scolaires dans les locaux de la maison des enfants et des loisirs.

Contact : Directeur de la Maison des enfants et des loisirs (MEL)

MEL ☎ 02 98 54 84 95 @ mel@pleuven.bzh

Mairie ☎ 02 98 54 60 50

Saint-Évarzec

L'accueil de loisirs de la maison de l'enfance est ouvert en périodes scolaires les mercredis de 7h30 à 18h30 et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Fermeture la 2^e semaine des vacances de fin d'année.

Contact : Directeur des structures de loisirs

☎ 02 98 56 25 41 @ maison.enfance@saint-evarzec.bzh

④ Enfance et handicap

Sur le Pays Fouesnantais, les centres de loisirs, les multi-accueils ou les assistants maternels peuvent accueillir les enfants porteurs de handicap. Rapprochez-vous de ces structures et professionnels.



Des partenaires à connaître

✿ La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

C'est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement et de conseils pour accéder aux différents droits et prestations. Ce lieu est ouvert aux personnes handicapées, à leur famille aux professionnels, aux associations... La MDPH rend également des décisions motivées par les besoins d'orientation et de compensation relatifs aux projets de vie des jeunes en situation de handicap.



Contact :

MDPH

- ☎ 02.98.90.50.50
- ☎ 02.98.90.90.51
- @ contact@mdph29.fr
- 📍 www.mdph29.fr

À noter : pour les autres troubles types psycho-affectifs, réactionnels, névrotiques, psychomoteurs, orthophoniques, difficultés d'apprentissage, troubles du comportement ou du développement, etc. rapprochez-vous de votre médecin pour connaître les différents lieux adaptés (CAMSP, CMPI, CMPP...)

5 Pratique et utile

Utile à connaître

* Enfance et Partage - Allo Parents bébé

Ce numéro Vert d'aide et de soutien à la parentalité a pour mission d'écouter, de soutenir et d'orienter les parents inquiets dès la grossesse et jusqu'aux trois ans de l'enfant. Un nouveau besoin : l'aide à la relation parents-bébé. Une équipe de professionnels de la santé et de la petite enfance vous garantit une écoute anonyme, disponible et personnalisée.

Un comité d'Enfance et Partage est à votre écoute pour les questions de maltraitance au 41 rue Kerfeunteun à Quimper.

Permanences Quimper :

mardi et jeudi de 9h30 à 12h

☎ 02 98 95 22 74

@ enfance-et-partage@wanadoo.fr

Stop maltraitance et Stop conflit :

☎ 0800 05 1234



Contact :

Allo Parents bébé

☎ 0 800 00 3 4 5 6
(de 10h à 13h et de 14h à 18h
du lundi au vendredi)

👉 www.enfance-et-partage.org

@ contacts@alloparentsbebe.org

* 116 000 Enfants disparus

Numéro d'appel européen pour les disparitions d'enfants



Contact :

☎ 116 000

👉 www.116000enfantsdisparus.fr

Pour les familles d'enfants disparus ou enlevés, le **116 000** offre un accès gratuit au dispositif d'écoute et d'accompagnement.

Son rôle est de conseiller les familles dans les procédures administratives et juridiques à engager.



Contact :

SOS urgences garde d'enfants

- ☎ 02 98 98 88 70 (répondeur)
- 🌐 www.sosurgencesgardedenfants.org/quimper

* Sos urgences garde d'enfants

Cette association de bénévoles de Quimper garde vos enfants en périodes scolaires dans le cadre d'un dépannage immédiat en cas de maladie ou défaillance provisoire du mode de garde habituel de l'enfant, et s'il est déposé au domicile de la personne accueillante.

Du lundi au vendredi, en période scolaire, de 7h30 à 19h.



* La CAF

La CAF renseigne sur les droits, les prestations, notamment celles liées à la garde d'enfants. Pour plus d'informations ou effectuer vos démarches en ligne, consultez le site internet.



Contact :

CAF du Finistère

- ☎ 0810 25 29 30
- 🌐 www.caf.fr
- 🌐 www.mon-enfant.fr



Contact :

MSA d'Armorique

- ☎ 02 98 85 79 79
- 🌐 www.armorique.msa.fr

* La MSA

La MSA est à votre disposition si vous dépendez du régime agricole. Pour connaître l'ensemble des prestations et réaliser vos démarches, rendez-vous sur le site internet de votre MSA.



* Soutien à la parentalité

Ces sites développés par le Ministère des Solidarités et de la Santé visent à accompagner les jeunes parents dans l'accueil de leur nouveau-né, puis à les soutenir dans leur fonction parentale.



Contact :

Soutien à la parentalité

- 🌐 <https://www.agir-pour-bebe.fr/> : des clés pour penser son environnement
- 🌐 www.solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance : santé et affaires sociales

Annuaire

Numéros d'urgence

- SAMU : ☎ 15
- Sapeurs pompiers : ☎ 18 / 112 (n° européen)
- Police secours : ☎ 17
- Allo enfance en danger : ☎ 119
- Centre anti-poison : ☎ 02 99 59 22 22
- N° d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes : ☎ 114

Les mairies

- **Bénodet** : ☎ 02 98 57 05 46
- **Clohars-Fouesnant** : ☎ 02 98 54 60 09
- **Fouesnant** : ☎ 02 98 51 62 62
- **Gouesnac'h** : ☎ 02 98 51 74 75
- **La Forêt Fouesnant** : ☎ 02 98 56 96 55
- **Pleuven** : ☎ 02 98 54 60 50
- **Saint-Évarzec** : ☎ 02 98 56 28 29

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF)

☎ 02 98 51 61 27

Les offices du tourisme

- **Bénodet** : ☎ 02 98 57 00 14
- **Fouesnant** : ☎ 02 98 51 18 88
- **La Forêt Fouesnant** : ☎ 02 98 51 42 07

Les centres culturels

- **Fouesnant** > L'Archipel
- **La Forêt Fouesnant** > Le Nautille

Cinéma

- **Bénodet** > Cinémarine :
☎ 02 98 66 20 15

Théâtre

- **Gouesnac'h** > Ty Théâtre :
☎ 02 98 54 63 31



Les bibliothèques

- **Bénodet** : ☎ 02 98 57 04 41
- **Clohars-Fouesnant** : ☎ 02 98 54 60 09
- **Gouesnac'h** : ☎ 09 66 64 60 66

Les médiathèques

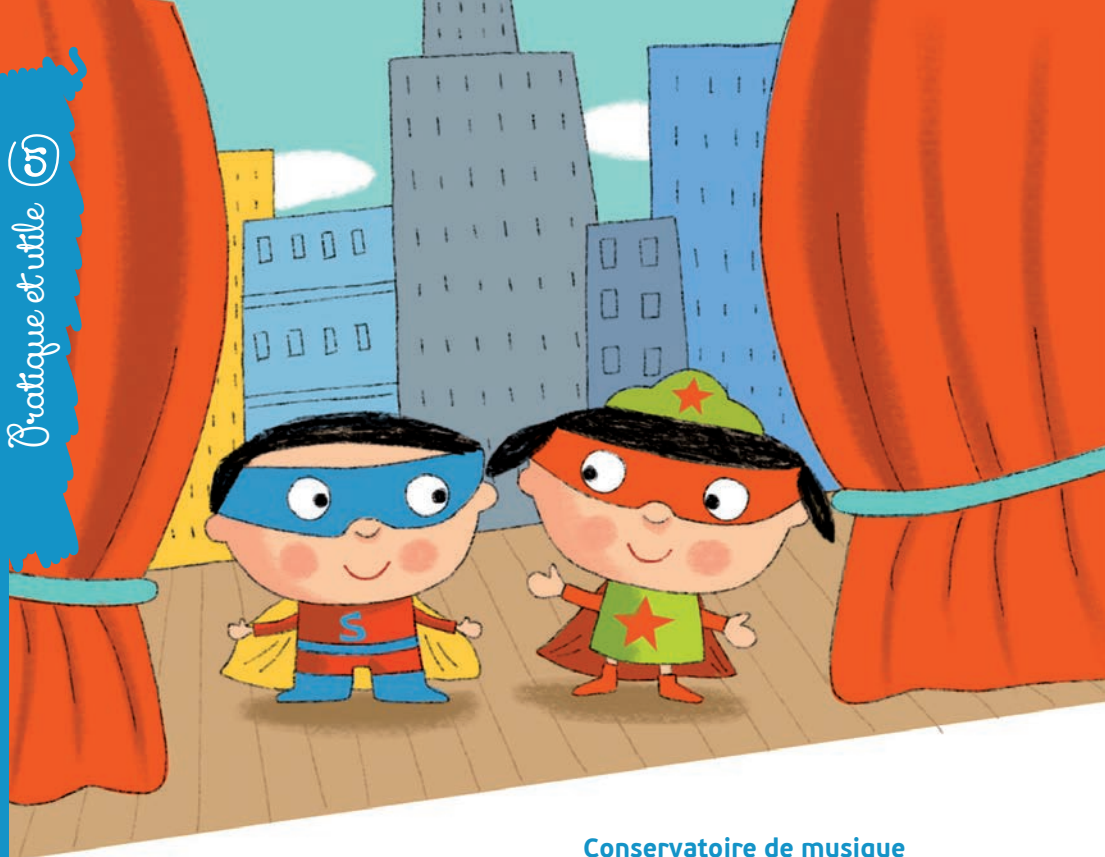
- **Fouesnant** > L'Archipel :
☎ 02 98 51 14 14
- **La Forêt Fouesnant** > Le Nautille :
☎ 02 98 56 83 50
- **Saint Evarzec** > L'Agora :
☎ 02 98 56 71 53

L'activité « bébés lecteurs » se pratique dans certaines médiathèques du territoire. Il s'agit de donner le goût des livres et des histoires aux tout-petits, en associant les familles, autour d'une lecture-loisir. Se renseigner.



Les activités ludiques ou sportives

Se renseigner directement en mairie (guide ou liste à disposition)
ou consulter le site de la CCPF
www.cc-paysfouesnantais.fr



Centres culturels

- **La Forêt Fouesnant** > Le Nautille :
 - ☎ 02 98 51 43 15
 - @ nautille@foret-fouesnant.org
 - 🌐 www.foret-fouesnant.org/nautille
- **Fouesnant** > L'Archipel :
 - ☎ 02 98 51 20 24
 - @ contact.archipel@ville-fouesnant.fr
 - 🌐 archipel-fouesnant.fr

Conservatoire de musique et de danse

À partir de 2 ans

- **Fouesnant** > L'Archipel :
 - ☎ 02 98 51 28 29
 - @ conservatoire@ville-fouesnant.fr

Musées

- **Bénodet** > Musée du Bord de Mer :
 - ☎ 02 98 57 00 14
- **Clohars-Fouesnant** > Musée :
 - ☎ 02 98 54 60 09



À noter : d'autres lieux existent sur la Cornouaille (Hamac et trampoline, Balle à fond...), rapprochez-vous du RPE pour avoir les contacts.